



Haute-Savoie
74160

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEYDENS**

MARDI 05 SEPTEMBRE 2017

Ouverture de la séance à 19h00

L'an deux mille dix-sept, le cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Neydens, convoqué le 17 août 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Caroline LAVERRIERE.

Membres présents : Caroline LAVERRIERE, Bernard CHAUTEMPS, Carole VINCENT, Yves FELIX, Eve ROUKINE, Jean-Luc GUERINEAU, Martial BAUDET, Levent BAYAT, Nathalie BLANES, Roberto BONALDI, Adrien DOCHE, Michèle DUVAL, Sophie GIROD, Claire HUBER, Cécile SAUTIER, Catherine SILVESTRE, Yves TREGOAT, Véronique VERGUET et Lionel VESIN.

Présents : 19

Pouvoirs : 0

Votants : 19

Absents : 0

Secrétaire de séance : Lionel VESIN.

∞ ∞ ∞

En préambule, Madame Le Maire remercie Monsieur Cyril PELLEVAL, sénateur de Haute-Savoie, de sa présence à cette réunion du Conseil Municipal et lui donne la parole pour une intervention sur la problématique des gens du voyage.

M. Cyril PELLEVAL expose qu'un texte sera soumis au Sénat pour une application dès le mois de janvier prochain ; le texte proposé est destiné à donner plus de moyens aux préfets pour empêcher les situations d'occupations illicites de terrains par les gens du voyage et permettrait les sanctions.

M. Cyril PELLEVAL rappelle qu'il reste très attentif au schéma départemental d'accueil des gens du voyage et ne préconise pas la création d'aires supplémentaires, celles existantes étant suffisantes.

Il rappelle qu'il est à la disposition des élus pour toute question sur cette problématique ou concernant d'autres sujets.

Madame Le Maire déclare apprécier le soutien apporté par les parlementaires dans ce dossier délicat qu'est l'accueil des gens du voyage et remercie Monsieur PELLEVAL de son intervention et de son aide.

Délibération n°2017-41 : Détermination du nombre d'adjoints suite à la démission de M. Jean-Luc GUERINEAU de son poste de 5^{ème} adjoint -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-2 selon lequel le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2014/35 du 28/03/2014 relative à l'élection des adjoints au Maire fixant leur nombre à cinq,

Vu l'arrêté municipal n° DRH-2014-11 du 02/04/2014 portant délégation de fonction du Maire à M. Jean-Luc GUERINEAU, 5^{ème} adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant du domaine des bâtiments et des finances,

Vu la lettre de démission de M. Jean-Luc GUERINEAU des fonctions de 5^{ème} adjoint au maire en date du 13 juillet 2017 acceptée par Monsieur Le Sous-Préfet le 18 juillet 2017,

Considérant que dans son courrier, Monsieur Le Sous-Préfet invite le Conseil Municipal de NEYDENS, soit à pourvoir ce poste devenu vacant, soit à prendre une délibération visant à diminuer le nombre d'adjoints,

Madame Le Maire propose à l'assemblée de diminuer le nombre d'adjoints et de le fixer à quatre au lieu de cinq.

Claire HUBER suggère que compte-tenu de la charge de travail importante incombant au maire et aux adjoints, il ne serait pas inintéressant de maintenir les cinq adjoints, ce qui permettrait également d'avoir un avis supplémentaire lors des débats en réunion de municipalité.

Carole VINCENT précise que le Conseil Municipal disposait d'un délai de 15 jours à compter de l'acceptation de la démission de M. GUERINEAU par le Sous-Préfet, à savoir le 18 juillet 2017, et qu'à ce moment-là, en raison des congés annuels et du délai imparti très court, il n'était pas envisageable de prévoir l'élection d'un nouvel adjoint. Mais la décision qui sera prise aujourd'hui n'est pas définitive. Le Conseil Municipal pourra décider de revenir sur le nombre d'adjoints lors d'une prochaine réunion de Conseil.

Madame Le Maire déclare que les conseillers municipaux qui souhaitent déclarer leur candidature au poste d'adjoint, peuvent le faire au cours de la séance ou ultérieurement. Comme précisé par M. Cyril PELLEVAT, il n'est pas forcé que le candidat soit de même sexe que l'adjoint démissionnaire dans le cas du remplacement d'un adjoint en cours de mandat.

Madame Le Maire précise que le conseiller ou la conseillère qui se porte candidat peut avoir des compétences différentes de celles exercées par M. GUERINEAU ; en effet, les délégations peuvent être redistribuées de façon différente entre les adjoints.

M. Jean-Luc GUERINEAU demande la révision de la composition des commissions communales et intercommunales ; en effet, il souhaite se retirer de la commission bâtiments et de la commission de pilotage de la construction de l'école ; il demande également à être déchargé du pilotage de la Z1.

Concernant la représentation de la Commune au sein de la CCG, il est précisé que M. Yves FELIX succède à M. Jean-Luc GUERINEAU au Conseil Communautaire, conformément à la réglementation qui prévoit que lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats.

M. Levent BAYAT souhaite se porter candidat au poste d'adjoint.

Madame Le Maire déclare être à la disposition des conseillères et conseillers municipaux pour recevoir les candidatures et propose d'inscrire l'élection d'un 5^{ème} adjoint à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Madame Le Maire invite le Conseil à procéder au vote concernant la diminution du nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- **Décide de diminuer** le nombre d'adjoints et de le fixer à **quatre**.
- **Prend acte** de la demande de M. Jean-Luc GUERINEAU d'être déchargé du pilotage des réflexions liées à l'évolution du secteur Z1 de la ZAC des Envignes et de se retirer des commissions communales suivantes :
 - Commission bâtiments
 - Commission pilotage construction école.

Délibération n°2017-42 : Convention d'assistance en urbanisme

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol est assurée par les services de la Commune.

Pour les assister dans cette tâche, Madame Le Maire propose de conclure avec la Sarl EFU sise 7 bis rue du Pré Paillard à Annecy-Le-Vieux, une convention d'assistance en urbanisme.

La rémunération du prestataire sera fonction du nombre et du type de dossiers confiés ; elle est définie dans la convention. L'idée étant de confier à la Sarl EFU l'instruction des demandes de permis de construire et permis d'aménager et de maintenir l'instruction des déclarations préalables et des certificats d'urbanisme par les services communaux.

Eve ROUKINE informe que Cassandra LLOSA a été recrutée en remplacement de Fanny DORENLOR qui a terminé son contrat le 15 Juillet 2017. Ses missions sont d'assurer le secrétariat du service technique et la gestion de l'urbanisme. Mme ROUKINE précise que Cassandra LLOSA va bénéficier en octobre et en décembre, d'une formation pour l'instruction des demandes d'urbanisme.

Madame Le Maire précise qu'il n'est pas prévu de nouvelle embauche à ce jour et propose de procéder au vote concernant la passation d'une convention avec un cabinet privé pour une assistance en urbanisme.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- **D'approuver** les termes de la convention d'assistance en urbanisme proposée par la Sarl EFU,
- **De donner tout pouvoir** à Madame Le Maire pour signer la convention.

Délibération n°2017-43 : Tarifs de location des salles communales

Madame Le Maire rappelle qu'en l'attente de la construction de la nouvelle école et du nouveau restaurant scolaire, le service de cantine se déroule dans la salle polyvalente. Or, il a été constaté à plusieurs reprises que la salle polyvalente n'était pas rendue après une location, dans l'état de propreté attendu par les services périscolaires en charge de la restauration scolaire. Madame Le Maire propose l'intervention d'une société de nettoyage après chaque utilisation de la salle et la modification des tarifs de location de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- **de fixer** les tarifs suivants concernant la location de **la salle polyvalente** :

TARIFS POUR LES PERSONNES HORS COMMUNE :

	Nouveaux tarifs	
	Week-end	Journée
Particuliers	1800 €	1000 €
Entreprises	1800 €	1000 €
Associations	1400 €	800 €
Associations de Beaumont	600 € (tarif inchangé) Dans la limite de 2 locations par an et par association	

- **de fixer à 1000 € par an** le tarif de location de la salle des associations à l'association Synergie pour l'occupation des locaux 1 fois par semaine de septembre à juin,
- **d'approuver** le règlement de la salle communale et de la salle des associations joint en annexe.

Délibération n°2017-44 : Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Madame Le Maire informe l'assemblée que l'agent titulaire occupant le poste de responsable périscolaire au grade d'adjoint d'animation en qualité de titulaire, a passé avec succès le concours interne d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe et est donc inscrite sur la liste d'aptitude d'accès à ce grade à compter du 12/07/2017 pour une durée de deux années.

Compte-tenu de la qualité du travail accompli par l'agent, Madame Le Maire propose la création d'un poste à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2017 afin de pouvoir nommer l'agent sur ce nouveau grade.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- **Décide de créer un poste à temps complet** d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2017
- **Décide de supprimer** le poste d'adjoint d'animation à temps complet précédemment occupé par l'agent après sa nomination sur le nouveau poste créé,
- **dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget en cours,
- **donne tout pouvoir** à Madame Le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Divers

PLU :

Carole VINCENT informe que le rapport et les conclusions que le commissaire-enquêteur a rendus le 4 août dernier, ont été mis en ligne et sont donc consultables sur le site internet de la Commune, ainsi que les observations du public, comme le prévoit la réglementation. Carole VINCENT informe que 2 réunions de travail ont eu lieu avec l'urbaniste pour l'examen des observations reçues et une rencontre est prévue avec le directeur des territoires. Le compte-rendu de toutes les observations examinées sera envoyé aux Conseillers Municipaux. Le PLU devrait être soumis pour approbation du Conseil dans le courant du mois d'octobre 2017.

Aménagements de voirie à Verrières :

Bernard CHAUTEMPS évoque les projets d'aménagement en cours d'étude qui seront présentés en réunion publique aux habitants de Verrières, notamment les aménagements prévus pour limiter la vitesse sur la route départementale, sécuriser le ramassage scolaire lors des arrêts du car, et améliorer la sécurité des piétons dans le village de Verrières. Bernard CHAUTEMPS indique qu'il est prévu également l'implantation d'un point d'apport volontaire. Il évoque l'éventualité d'une circulation en sens unique dans le village de Verrières, proposition qui ne reçoit pas l'adhésion de l'assemblée et certains membres de la commission voirie déclarent regretter de ne pas avoir été associés à l'avancement des réflexions.

Il est convenu qu'une circulation en sens unique sera proposée aux habitants de Verrières afin de recueillir leur avis sur la question et qu'en cas de désapprobation, ce projet ne sera pas réalisé.

Carole VINCENT informe le Conseil que la proposition d'une circulation en sens unique dans le but d'améliorer la sécurité des piétons a été émise en Conseil des Aînés.

Lors de la réunion publique, il sera annoncé également la réalisation prochaine des travaux d'amélioration de l'éclairage public.

Police pluricommunale :

Madame Le Maire expose qu'elle a rencontré le chef de la police municipale de Saint-Julien pour échanger sur les missions proposées aux communes qui adhèrent à la convention de mutualisation. Les horaires d'intervention ont augmenté ; la police peut intervenir du lundi au vendredi de 7h à 20h, ainsi que le samedi matin. Madame Le Maire informe que c'est un service

qui apporterait une assistance à la Commune pour lutter contre les stationnements illicites et gênants qui sont de plus en plus nombreux et pour lesquels la gendarmerie n'intervient pas, et dans le cadre des mises en fourrière qui sont gérées actuellement par les élus et le service administratif de la Mairie. Madame Le Maire informe que toutes les communes incluses dans le périmètre de la CCG adhèrent à la police pluricommunale et que Neydens est la seule à ne pas utiliser ce service. Madame Le Maire suggère de mettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil et de proposer de conventionner pour quelques heures par semaine.

Proposition d'acquisition par Teractem d'une parcelle communale incluse dans le futur écoparc :

Madame Le Maire expose que la proposition faite par la Commune de conclure un bail emphytéotique avec Teractem pour la mise à disposition d'une parcelle communale de 3 275 mètres carrés dans le cadre de la réalisation de l'écoparc de Cervonnex, ne peut être retenue. En effet, il n'est pas possible pour Teractem de passer deux baux emphytéotiques, un avec la Commune, et d'autres avec les aménageurs. Teractem réitère par conséquent sa demande d'acquisition au prix de 15 € le mètre carré.

Aménagement d'un parc public à la place du jardin de la cure :

Madame Le Maire informe qu'il lui a été suggéré l'aménagement d'un parc public comportant simplement quelques tables et bancs à la place du jardin de la cure qui n'a pas d'utilité mais qui nécessite un entretien régulier par les services techniques. Il est convenu de mener une réflexion afin de réaliser ce projet à moindre coût.

Madame Le Maire informe que la réunion publique destinée à tous les habitants de la Commune, initialement prévue le 22 septembre est reportée à une date ultérieure qui sera communiquée aux Conseillers.

Madame Le Maire donne la parole à chacun des conseillers municipaux :

Bernard CHAUTEMPS informe que le nouveau parking "champ lachat" est terminé et en service depuis le 4 septembre, jour de la rentrée scolaire. Il reste un petit aménagement paysager à réaliser, à la demande de l'architecte des bâtiments de France, puisque le parking est situé dans le périmètre de protection d'un monument historique, ce qui nécessite de soumettre le projet à l'ABF.

Bernard CHAUTEMPS informe que les travaux de remise en état de la zone humide débutent le 6 septembre et que les accords des riverains de la route de Neydens devraient être obtenus en totalité pour la fin de la semaine, ce qui va permettre d'engager avant la fin de l'année les travaux prévus sur cette route.

Catherine SILVESTRE rappelle que la maison du Salève organise une balade gourmande le 17 septembre et qu'il est encore temps de s'inscrire pour y participer.

Michèle DUVAL signale qu'elle a été interpellée par des habitants concernant le mauvais entretien des espaces verts du cimetière.

Madame Le Maire en prend note et se charge de faire nettoyer le cimetière dans les meilleurs délais.

Martial BAUDET réitère sa remarque faite lors du précédent conseil, à savoir que le fauchage des bords des voies communales effectué par l'entreprise attributaire du marché, n'est pas satisfaisant.

Madame le Maire informe qu'elle a fait les remarques à l'entreprise qui a refait un passage aux endroits identifiés avec le service technique.

Elle propose à Martial BAUDET de faire le tour de la Commune avec l'entreprise et avec un élu ou un agent du service technique, afin d'établir un état des lieux.

Jean-Luc GUERINEAU, pour faire suite à sa démission de son poste de 5ème adjoint, demande à être radié de la commission bâtiments et du comité de pilotage concernant la construction de l'école, et demande à être déchargé du pilotage de la Z1.
Sa demande est prise en compte et le tableau des commissions sera mis à jour.

Yves FELIX précise que les travaux de remise en état de la zone humide sont subventionnés à hauteur de 80 %, 60 % par le Département et 20 % par le Syndicat Mixte du Salève.

Carole VINCENT annonce que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. L'école accueille 34 nouveaux élèves dont 9 qui viennent des immeubles collectifs, c'est 186 écoliers au total pour cette année scolaire. Les classes sont composées d'environ 26 élèves chacune. L'ouverture d'une classe supplémentaire est par conséquent bien justifiée.

Adrien DOCHE alerte sur la dangerosité de certains automobilistes qui effectuent des demi-tours sur la RD 1201 parce qu'ils n'ont pas vu l'entrée de VITAM.
Carole VINCENT rappelle qu'un courrier a été envoyé au Département et que la signalisation appropriée va être mise en place et sera prise en charge par MIGROS.

∞ ∞ ∞

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h00.

Madame Le Maire et les membres de l'assemblée remercient Monsieur Cyril PELLEVAL de sa présence et de son intervention.

Le secrétaire de séance
Lionel VESIN



Le Maire
Caroline LAVERRIERE

